



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2023

En présence des administrateurs présents ou représentés :

M. Norbert IFRAH Président
M. Patrick AMBROISE - DGS
Mme LEPAND Sophie - DGOS
Mme Anne-Charlotte SALAVERT- DSS - ayant donné mandat à Patrick AMBOISE
Mme Laurence PINSON - DGRI
M. Bertrand SCHWARTZ - DGRI
M. Yvan DELAUNOIT - CNRS -
Mme Catherine GRENIER - CNAM
M. Daniel NIZRI - LNCC
Mme Graziella FUMAGALLI - LNCC
M. Dominique BAZY - Fondation ARC
Mme Karelle HERMENIER- FHF
M. Xavier TROUSSARD – FHF
Mme Ségolène BENHAMOU -FHP
Mme Sophie BEAUPERE - UNICANCER
M. Philippe GIRAUD - Personnalité qualifiée
M. Jean-Yves CAHN - Personnalité qualifiée (visioconférence)
Mme PENAULT-LLORCA - Personnalité qualifiée - ayant donné mandat à Mme Sophie BEAUPERE
Mme Linda CAMBON -Personnalité qualifiée - ayant donné mandat à M. Norbert IFRAH
Mme Catherine DEROCHE - Sénatrice - ayant donné mandat à M. Norbert IFRAH

N°	OBJET	TEXTE	Résultat du vote
1	Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 13 décembre 2022	<i>Vu l'article 5.2.7 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer,</i> Après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 13 décembre 2022.	Votée à l'unanimité
2	Compte financier 2022	<i>Vu l'article 9 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i> <i>Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.</i> <i>Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,</i> <i>Le rapport de l'ordonnateur sur le compte financier 2022 entendu,</i> <i>Le rapport de l'agent comptable sur le compte financier 2022 entendu,</i> <i>Le projet de rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2022 entendu,</i> <i>Le projet de rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées entendu,</i>	Votée à l'unanimité

		<p>Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 144,6 ETPT, dont 126,8 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 17,8 ETPT hors plafond d'emplois législatif ▪ 135 091 515 € d'autorisations d'engagement dont : <ul style="list-style-type: none"> ○ 13 415 020 € en personnel ○ 24 827 131 € en fonctionnement ○ 96 072 249 € en intervention ○ 777 115 € en investissement ▪ 120 176 749 € de crédits de paiement dont : <ul style="list-style-type: none"> ○ 13 415 020 € en personnel ○ 25 054 087 € en fonctionnement ○ 81 407 248 € en intervention ○ 300 394 € en investissement ▪ 129 308 998 € de recettes ▪ 9 132 249 € de solde budgétaire excédentaire <p>Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ +9 635 315 € de variation de trésorerie (abondement) ▪ +7 536 460 € de résultat patrimonial (bénéfice) ▪ +7 896 917 € d'autofinancement (capacité) ▪ 7 597 323 € de variation de fonds de roulement (abondement) <p>Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 7 536 460 € en réserve.</p> <p>Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.</p>	
3	Election d'un membre du comité d'audit	<p><i>Vu l'article 13.3 de la convention constitutive de l'INCa,</i> <i>Vu l'article 8 du règlement intérieur</i></p> <p>Monsieur François-Emmanuel BLANC, administrateur titulaire représentant de la MSA, est élu membre du comité d'audit de l'INCa pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'au 11 décembre 2027.</p>	Votée à l'unanimité

Le 14 mars 2023
Le Président
M. Norbert IFRAH

Figurent en annexe du présent relevé des délibérations les tableaux et documents visés dans la délibération N°2